



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

4C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS GCMS Omnibus	
Solicitation No. - N° de l'invitation B8986-160621/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client B8986-160621	Date 2016-11-09
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-620-30529	
File No. - N° de dossier 620zm.B8986-160621	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-11-14	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: St-Jean Valois, Joanne	Buyer Id - Id de l'acheteur 620zm
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4945 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-1156
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. – N° de l'invitation B8986-160621/A	Amd. No – N° de la modif. 004	Buyer ID – Id de l'acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client B8986-160621	File No. – N° du dossier 620ZM-B8986-160621	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

MODIFICATION À L'INVITATION 004

Cette modification a été soulevé afin de:

1. Fournir des réponses aux questions des soumissionnaires concernant cette invitation, et
 2. Modifier la Demande de proposition (DP) tel que détaillé à l'appendice A-003 ci-dessous.
-

Question N°. 4:

En ce qui concerne le CTO1, (Pièce jointe 4.1), article 2, l'exigence demande un contrat ayant une valeur initiale minimum de 3 000 000,00 \$ dollars canadiens avant taxes applicables, excluant les modifications. Étant donné que la valeur des contrats émis pour quelques ressources seulement est habituellement moindre puisqu'ils ne couvrent que la première année du contrat, est-ce que le Canada accepterait un contrat dont la valeur est supérieure à 1 000 000 \$CAN avant taxes applicables, incluant les modifications, en autant que le contrat est pour des services de soutien au développement de PGI Siebel?

Réponse N°. 4:

Canada prévoit d'accorder jusqu'à trois contrats pour ce besoin. Ce critère vise à évaluer la capacité du soumissionnaire de fournir de nombreuses ressources sur plusieurs années. Par conséquent, Canada ne peut pas diminuer la valeur de 3 million (CAN) à 1 million (CAN). Toutefois, le Canada s'engage à réduire le montant de 3 million (CAN) à 2.5 million (CAN) avant taxes applicables, excluant les modifications. Voir la Pièce jointe 4.1 Révisé.

Question N°. 5:

En ce qui concerne le CTO1 (Pièce jointe 4.1), article 5, l'exigence demande un contrat qui doit avoir inclus la prestation des services dans au moins l'une des catégories énumérées. Serait-il acceptable pour le Canada si le soumissionnaire démontre la conformité à cette exigence en fournissant un contrat qui comprend un titre de catégorie semblable en autant que les tâches et travaux réalisés sont liés aux travaux de PGI Siebel?

Réponse N°. 5:

Il y a plusieurs rôles et tâches liées à la mise en œuvre d'une Solution de Siebel. Cette demande de proposition est pour la prestation de service d'analystes programmeur ERP pour une Solution de CRM Siebel. En acceptant des

Solicitation No. – N° de l’invitation B8986-160621/A	Amd. No – N° de la modif. 004	Buyer ID – Id de l’acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client B8986-160621	File No. – N° du dossier 620ZM-B8986-160621	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

contrats pour les différentes catégories et différentes tâches ceci ne fournirait pas une preuve de la capacité du soumissionnaire à respecter l’engagement de ce contrat. Ce critère restera le même.

Question N°. 6:

En ce qui concerne le CTO1 (Pièce jointe 4.1), article 5 et le CC2, les exigences demandent un contrat comprenant un nombre particulier de tâches énumérées à la Section 5 de l’EDT de la DP. Cependant, la plupart des contrats émis par les clients du gouvernement du Canada comprennent des tâches personnalisées pour l’environnement ou le projet propre à ce client. Par conséquent, serait-il acceptable pour le Canada si le soumissionnaire démontre la conformité à ces exigences en fournissant un contrat comprenant des tâches semblables, en autant que la majorité de ces tâches sont liées aux travaux de PGI Siebel?

Réponse N°. 6:

Il y a plusieurs rôles et tâches liées à la mise en œuvre d’une Solution de Siebel. Cette demande de proposition est pour la prestation de service d’analystes programmeur ERP pour une Solution de CRM Siebel. En acceptant des contrats pour les différentes catégories et différentes tâches ceci ne fournirait pas une preuve de la capacité du soumissionnaire à respecter l’engagement de ce contrat. Ce critère restera le même.

Question N°. 7:

En ce qui concerne le CTO9 (pour la ressource n° 3) et le CTO11 (ressource n° 4), les exigences demandent « au moins 9 années d’expérience au cours des 10 dernières années ». Étant donné qu’une période de 9 ans sur 10 ne laisse pas beaucoup de temps entre les contrats, nous demandons que la période pour cette exigence soit étendue comme suit : « au moins 9 années d’expérience au cours des 15 dernières années » (comme pour le CTO5 et le CTO7).

Réponse N°. 7:

Canada va modifier les critères comme suit :

CTO9	La ressource proposée doit démontrer au moins 9 années d’expérience au cours des 14 dernières années dans la configuration et le scriptage pour un effort de développement d’application Siebel CRM, incluant la traduction des exigences fonctionnels en conception et spécifications techniques.
-------------	---

Solicitation No. – N° de l’invitation B8986-160621/A	Amd. No – N° de la modif. 004	Buyer ID – Id de l’acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client B8986-160621	File No. – N° du dossier 620ZM-B8986-160621	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

CTO11	La ressource proposée doit démontrer au moins 9 années d’expérience au cours des 14 dernières années dans la configuration et le scriptage pour un effort de développement d’application Siebel CRM, incluant la traduction des exigences fonctionnels en conception et spécifications techniques.
--------------	--

Question N°. 8:

En ce qui concerne le CTO4, le CTO6, le CTO8 et le CTO10 (les quatre ressources), les exigences demandent « au moins 12 années d’expérience en tant qu’Analyste-programmeur PGI ». Toutefois, en ce qui concerne le N3 des SPICT pour cette catégorie, l’exigence est de 10 ans d’expérience pour une ressource principale N3. Est-ce que le Canada pourrait envisager de modifier ces exigences par « au moins 10 années d’expérience » au lieu de 12 années.

Réponse N°. 8:

Canada va modifier les critères comme suit :

CTO4	La ressource proposée doit démontrer au moins 10+ années d’expérience en tant qu’Analyste-programmeur PGI travaillant dans un environnement de GI/TI.
CTO6	La ressource proposée doit démontrer au moins 10+ années d’expérience en tant qu’Analyste-programmeur PGI travaillant dans un environnement de GI/TI.
CTO8	La ressource proposée doit démontrer au moins 10+ années d’expérience en tant qu’Analyste-programmeur PGI travaillant dans un environnement de GI/TI.
CTO10	La ressource proposée doit démontrer au moins 10+ années d’expérience en tant qu’Analyste-programmeur PGI travaillant dans un environnement de GI/TI.

Solicitation No. – N° de l’invitation B8986-160621/A	Amd. No – N° de la modif. 004	Buyer ID – Id de l’acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client B8986-160621	File No. – N° du dossier 620ZM-B8986-160621	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question N°. 9:

La taille et la portée ont une incidence importante sur la capacité des fournisseurs à présenter une réponse, et en se fondant sur la DP, nous comprenons que CIC utilise les définitions suivantes :

- La « TAILLE » du contrat subséquent doit être « d’au plus 12 ressources » (page 5 de 44, Sommaire 1.2(h), réparti selon trois fournisseurs) et/ou de « plus de 3 M\$ » (CTO1, point 2).
- La « PORTÉE » du contrat subséquent doit comprendre des « analystes-programmeurs PGI » possédant de « l’expertise Siebel et EAI » (CTO1, point 5a et 5b) « pour quatre ans » (page 5 de 44, Programme 1.2 (ii)).

Est-ce que l’État pourrait préciser comment la taille et la portée sont définies, si ce qui précède est incorrect?

Réponse N°. 9:

Le Besoin du Canada est fondé sur les besoins opérationnels et est défini dans la demande de proposition.

Question N°. 10:

Le développement Siebel est une compétence unique, et en demandant aux fournisseurs de fournir quatre (4) curriculum vitae avec leur réponse, nous croyons que l’État répond à la « portée » du contrat subséquent pour ce qui est de Siebel et Siebel EAI. Par conséquent, est-ce que l’État envisagerait de retirer les termes « (Siebel) » et « (Siebel – EAI) » du CTO1, et d’indiquer seulement « analyste-programmeur PGI » pour démontrer la capacité?

Réponse N°. 10:

Il y a plusieurs rôles et tâches liées à la mise en œuvre d’une Solution de Siebel. Cette demande de proposition est pour la prestation de service d’analystes programmeur ERP pour une Solution de CRM Siebel. En acceptant des contrats pour les différentes catégories et différentes tâches ceci ne fournirait pas une preuve de la capacité du soumissionnaire à respecter l’engagement de ce contrat. Ce critère restera le même.

Solicitation No. – N° de l’invitation B8986-160621/A	Amd. No – N° de la modif. 004	Buyer ID – Id de l’acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client B8986-160621	File No. – N° du dossier 620ZM-B8986-160621	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question N°. 11:

Étant donné que la DP prend fin dans une semaine, est-ce que vous prévoyez répondre à cette question? Est-il possible de demander une prolongation de trois semaines jusqu'au jeudi 10 novembre?

Réponse N°. 11:

Veillez-vous reporter la modification no 3. La date de fermeture a été prolongée au 14 novembre 2016.

Question N°. 12:

Nous avons une DP pour un analyste-programmeur PGI établie avec le gouvernement fédéral. L'État fournit des ressources dans la catégorie de l'analyste-programmeur PGI – Niveau 2, même si nous avons un contrat pour le niveau 2 et le niveau 3. Les ressources sur place ont toutes de l'expérience de niveau 3 et ont été fournies en tant que catégorie de niveau 2 puisque nos taux pour cette catégorie sont plus favorables pour l'État.

- a. Dans ce cas, est-ce que CIC accepterait des références de contrat pour un analyste-programmeur PGI – Niveau 2 comme étant égal et équivalent à un analyste-programmeur PGI –

Réponse N°. 12:

Il y a plusieurs rôles et tâches liées à la mise en œuvre d'une Solution de Siebel. Cette demande de proposition est pour la prestation de service d'analystes programmeur ERP pour une Solution de CRM Siebel. En acceptant des contrats pour les différentes catégories et différentes tâches ceci ne fournirait pas une preuve de la capacité du soumissionnaire à respecter l'engagement de ce contrat. Ce critère restera le même.

Solicitation No. – N° de l'invitation B8986-160621/A	Amd. No – N° de la modif. 004	Buyer ID – Id de l'acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client B8986-160621	File No. – N° du dossier 620ZM-B8986-160621	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

APPENDICE A-003

À la Pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires, tous les changements de critères techniques obligatoires en raison de réponses de questions et le critère obligatoire CTO1, n°. 6 ont été modifiées comme suit :

SUPPRIMÉ Pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires

INSÉRÉ *Pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires (Révisé le 8 novembre 2016)*

Formulaire 1– Formulaire Capacité d'entreprise du soumissionnaire est modifié comme suit :

SUPPRIMÉ Formulaire 1– Formulaire Capacité d'entreprise du soumissionnaire

INSÉRÉ *Formulaire 1– Formulaire Capacité d'entreprise du soumissionnaire (Révisé le 8 novembre 2016)*